



## CONFERENCE

THE RENAISSANCE OF AFRICAN ECONOMIES

Dar Es Salam, Tanzania, 20 – 21 / 12 / 2010

LA RENAISSANCE ET LA RELANCE DES ECONOMIES  
AFRICAINES

**La qualité des institutions constitue-t-elle une barrière à la relance  
économique ? *Application à un échantillon de pays africains***

***Brahim EL MORCHID***  
***Enseignant-Chercheur, Faculté de Droit, Marrakech***

**CODESRIA**  
**Conférence Guy Mhone**  
**Thème: *La renaissance et la relance des économies africaines***  
**Dar es Salaam, Tanzanie**

**La qualité des institutions constitue-t-elle une barrière à la relance économique ? *Application à un échantillon de pays africains***

***Brahim EL MORCHID***  
***Enseignant-Chercheur, Faculté de Droit, Marrakech***

## **Introduction**

Pendant longtemps, les économistes ont fondé leurs explications de la relance économique sur des facteurs purement économiques (investissement, consommation, exportation, technologie, etc.). Il a fallu attendre les revers des politiques d'austérité mises en place dans la plupart des pays en développement pour voir émerger de nouvelles idées. Désormais, l'échec de la relance économique dans un contexte de sous développement ne s'expliquent plus seulement par des facteurs économiques, mais également par des facteurs non-économiques, en particulier la qualité des institutions. Et ce sont surtout les économistes d'inspiration libérale et les experts des institutions de Bretton Woods qui défendent ardemment cette nouvelle thèse.

Nombreux sont les auteurs qui soutiennent l'idée selon laquelle des institutions efficaces seraient une condition nécessaire pour le succès des économies de marché. Citons à titre d'exemples : North (1990, 1995), Kaufmann, Kraay et Mastruzzi (2004), Clague, Keefer et Olson (1995), Alesina et Perotti (1996). Les institutions efficaces peuvent contribuer à l'amélioration des résultats économiques et à la réussite des réformes. Certains auteurs néolibéraux comme Acemoglu, Johnson et Robinson (2004), Rodrik, Subramanian et Trebbi (2002) sont même allés plus loin en affirmant que la qualité des institutions est vitale non seulement pour la relance de croissance, mais surtout pour le développement. Elle est le seul facteur déterminant le niveau de développement. Les autres facteurs tels les ressources, la géographie physique, la politique économique, la géopolitique et les autres aspects de la structure sociale interne ont peu d'effets, voire aucun.

Certes, beaucoup de travaux empiriques ont traité la relation entre la qualité des institutions et les performances économiques, mais peu d'entre eux se sont intéressés exclusivement aux pays africains, engagés dans un chantier de réformes depuis le début des années quatre-vingt. Les rares travaux consacrés à l'Afrique (essentiellement ceux du FMI et de la Banque Mondiale) rejettent complètement la responsabilité de la faible relance des économies africaines sur les institutions, peut être pour culpabiliser les décideurs politiques. Les mesures de politiques économiques ont été reléguées au dernier plan. De plus, ces travaux présentent un caractère plutôt mécanique, car ils se contentent généralement de mesurer et de régresser les variables, accordant peu d'importance à l'analyse narrative.

Tenant compte de cette nouvelle donne, nous avons choisi d'étudier le cas d'un échantillon composé de 24 pays africains. L'objectif est double : présenter un exercice analytique sur les dysfonctionnements des institutions des pays africains concernées, et

mesurer l'impact réel des ces institutions sur un indicateur de relance économique en l'occurrence le PIB réel per capita.

Pour mener à bien cet exercice, nous allons recourir l'économétrie des données de panel. Nous testerons un modèle expliquant le PIB réel per capita de chaque pays retenu par un indice de la qualité des institutions économiques, un indice de la qualité des institutions politiques et d'autres variables macroéconomiques.

L'hypothèse principale que nous cherchons à vérifier est la suivante : La qualité des institutions a un impact statistiquement et économiquement significatif sur la relance économique des pays étudiés. Plus la qualité des institutions s'améliore, plus la relance s'accélère. Les mesures purement économiques mises en place dans les pays africains ne sauraient être efficaces en l'absence d'un processus de renforcement de la qualité des institutions et de la prise en compte de la faisabilité politique des réformes.

Le reste du papier est organisé de la façon suivante : la section 2 présente la définition et la démarche méthodologique relative à la mesure de la qualité des institutions. La section 3 dresse un état des lieux de la qualité des institutions dans les pays africains. La section 4 propose un cadre conceptuel expliquant comment les institutions peuvent agir sur (ou interagir avec) la croissance économique. La section 5 présente les résultats des régressions et discute leur validité. Enfin, la conclusion générale présente une synthèse et quelques enseignements pouvant servir de repère pour mieux orienter les stratégies de relance économique en Afrique.

## **Définitions et opérationnalisation de la qualité des institutions**

### ***Qualité des institutions : un concept multidimensionnel***

La définition la plus large des institutions est due à Douglass North. Pour lui, les institutions désignent l'ensemble des règles formelles et informelles (systèmes de valeurs et croyances, représentations, normes sociales, etc.) qui régissent les interactions humaines (North 1990).

Les institutions formelles comportent trois composantes : (i) les règles fondamentales (constitution, législations, lois et règlements) qui définissent la place respective de l'État, des individus et des organisations dans la société, et la structure hiérarchique du système politique, (ii) les Droits de propriété (droits privés, étatiques ou communautaires sur un bien, terrain, air, eau, etc.) qui sont fondamentales pour l'existence et le bon fonctionnement des marchés, et (iii) les Contrats individuels qui reflètent la structure des incitatifs inclus dans les droits de propriété et les autres institutions formelles et informelles.

Quant aux institutions informelles, elles incluent les composantes culturelles et idéologiques, en particulier les conventions, les normes sociales, les traditions, les coutumes, la religion et la morale.

Contrairement aux institutions formelles qui subissent des changements plus au moins rapides sous l'impulsion des décisions politiques et législatives, les institutions informelles sont profondément ancrées dans les coutumes, les traditions et les normes de comportement héritées des anciennes générations. Ces règles informelles peuvent être nécessaires pour la mise en place de bonnes institutions formelles. Elles sont peut être mieux adaptées pour répondre aux besoins des pays en développement.

Les institutions renvoient donc à un cadre très large. Selon Chavance (2001:85), la définition des institutions recouvre :

*Les conventions sociales, les coutumes, les habitudes, les routines, les règlements particuliers à une organisation, les règles légales, les contrats, les constitutions, les traités, les ordres, mais aussi les associations, la hiérarchie, l'entreprise, les organisations syndicales, patronales, professionnelles, les églises, les universités, les*

*partis politiques, le gouvernement, les administrations, les tribunaux, l'Etat, les organisations internationales.*

Williamson (2000) retient quatre types d'institutions selon l'intensité de leur changement, renvoyant à quatre ordres théoriques : les arrangements marginaux associés aux prix et aux quantités, les structures de gouvernance, l'environnement institutionnel et les institutions informelles. Ces dernières n'ont pas de finalité calculée ; elles relèvent d'une théorie de la société et elles sont difficiles à modifier. De son côté, Ronald (2004) distingue les institutions qui peuvent changer rapidement (*fast-moving institutions*) de celles qui ne le peuvent pas (*slow-moving institutions*). Nous retrouvons alors toujours la même logique. Les normes sociales ont plus de pesanteur que les lois par exemple qui peuvent être changées en une nuit.

### ***Opérationnalisation de la qualité des institutions***

Au cours de ces dernières années, et sous l'influence des réformes économiques et institutionnelles lancées dans la plupart des pays en développement, la mise en pratique de la mesure des institutions a considérablement progressé. Des changements techniques ont été entrepris afin de rapprocher ces pays des normes de fonctionnement des pays avancés.

Il existe de nombreux organismes internationaux spécialisés s'intéressent à la mesure de la qualité des institutions et leur nombre a fortement augmenté avec les progrès constants dans l'accès à l'information statistique. Les plus connus sont : l'ONU, Transparency international, la Banque Mondiale, l'USAID, la fondation heritage, Fraser Institute, Global Integrity et Brookings Institution.

Pour opérationnaliser la qualité des institutions en Afrique, nous avons eu recours à deux sources de données connues à l'échelle mondiale : la fondation *Héritage*, qui publie des statistiques mesurant la qualité des institutions économiques et la base de donnée de Daniel Kaufmann (Brookings Institution), qui se compose d'un certain nombre d'indicateurs mesurant la qualité des institutions politiques. Les mesures considérées ont un caractère subjectif ; elles sont fondées sur des appréciations et des évaluations subjectives d'experts nationaux, ou des évaluations de la population lors d'enquêtes menées par des organismes internationaux et des organisations non-gouvernementales.

### ***Les institutions économiques***

La fondation Heritage mesure la qualité des institutions économiques par dix variables : la liberté des affaires (nombre, rapidité et coûts des procédures), la liberté du commerce (obstacles tarifaires ou non au commerce), la liberté fiscale (poids des impôts et taxes), la taille du gouvernement (poids des dépenses publiques), la liberté monétaire (contrôle des prix niveau d'inflation), la liberté d'investissement (degré de restrictions sur les flux de capitaux internationaux), la liberté financière (restrictions sur les services financiers, les difficultés d'opérer dans le domaine bancaire, etc.) , les droits de propriété (influence du gouvernement sur la justice, non-respect du droit de propriété, expropriations, etc.), la corruption (l'indice de perception de la corruption publié par Transparency international) et liberté du travail (salaire minimum, degré de contrôle du gouvernement sur les marchés du travail, etc.).

Chaque variable prend une note sur une échelle de 0 à 100 points. Un score élevé est synonyme de bonne qualité. Par rapport à la liberté d'investissement par exemple, la note 100 dénote l'absence totale des restrictions à l'investissement et la note 0 correspond à une plus grande restriction.

A partir des scores attribués à ces dix variables, il est possible de calculer un score moyen permettant de renseigner sur liberté économique globale. Ce résultat varie de 0 à 100. Le tableau 1 donne la distribution de la liberté économique globale en fonction du score obtenu.

**Tableau 1 : Distribution de la liberté économique globale**

Score	100 à 80	79,9 à 70	69,9 à 60	59,9 à 50	49,9 à 0
Niveau de liberté	Libre	Plutôt libre	Modérément libre	Plutôt non libre	Réprimé

### ***Les institutions politiques***

Dans une succession d'articles qui font référence, Kaufmann et Kraay (1999-2005) de la Banque Mondiale ont développé une approche intéressante pour mesurer la qualité des institutions politiques (la gouvernance). Les auteurs définissent la gouvernance comme les traditions et les institutions qui permettent d'exercer l'autorité dans un pays. Elle inclut la manière dont les gouvernements sont mis en place, surveillés et remplacés ; la capacité d'un gouvernement à formuler et à mettre en œuvre des politiques saines ; et le respect des citoyens et la condition des institutions qui gouvernent les interactions économiques et sociales entre eux. Les indicateurs évaluent six domaines étendus de la gouvernance : la voix et responsabilisation, la stabilité politique et l'absence de violence, l'efficacité du gouvernement, la qualité de la réglementation, l'État de droit, et enfin le contrôle de la corruption.

La première variable (voix et responsabilisation) mesure la possibilité des citoyens d'un pays à participer et à choisir le gouvernement. Elle est basée sur un certain nombre d'indicateurs mesurant différents aspects du processus politique, des libertés civiles, des libertés de la presse et des droits humains et politiques. La deuxième variable (stabilité politique et absence de violence) permet d'appréhender l'éventualité que le gouvernement soit déstabilisé par des moyens anticonstitutionnels et/ou violents, y compris le terrorisme. La troisième variable (efficacité du gouvernement) mesure les aspects liés à la qualité et la disponibilité du service public, la bureaucratie, la compétence des fonctionnaires de l'Etat, l'indépendance de l'administration de la pression politique, ainsi que la crédibilité du gouvernement dans ses engagements et ses politiques. La quatrième variable (qualité de la réglementation) évalue l'aptitude du gouvernement à mettre en place des politiques saines et une réglementation qui permettent et incitent au développement du secteur privé. La cinquième variable (État de droit) mesure la confiance dans les lois et les règles de la société, y compris la qualité des droits de propriété, la police et les tribunaux, ainsi que les risques de crime. Elle mesure également le degré de respect de ces lois et de ces règles. Enfin, la sixième variable (contrôle de la corruption) mesure l'étendu de la corruption et la manière avec laquelle le pouvoir public est exercé à des fins privées. Cette variable prend en compte toutes les formes de corruption, y compris la « capture » de l'Etat par une élite.

Ces indicateurs prennent des notes allant de moins 2.5 à plus 2.5. Les mesures vont dans le même sens que les variables économiques. Plus le score d'approche 2.5, plus la qualité des institutions politiques s'améliorent, débouchant sur plus de démocratie et sur plus d'efficacité gouvernementale.

### **La qualité des institutions africaines : un constat d'échec**

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, et afin de parachever et accompagner le processus de restructuration de leurs économies, les pays africains se sont lancés dans un vaste chantier de réformes dites de "seconde génération". Le but était de créer les conditions favorables à l'émergence d'une économie de marché, d'assainir le paysage politique et social et d'asseoir les règles d'une bonne gouvernance. En effet, l'application de la première

génération des réformes (Programmes d'Ajustements Structurels) sous l'égide des institutions financières internationales s'est soldée par échec pour la quasi-totalité des pays africains. Des déficiences, parfois graves et réitérées, ont été observées. Citons à titre d'exemples l'insuffisance de la croissance, la lenteur des réformes sectorielles et l'aggravation des déséquilibres sociaux. Et c'est dans ce contexte difficile que le FMI et la Banque Mondiale ont proposé un autre remède aux pays africains. Désormais, la clé de la relance économique devient l'amélioration de la qualité des institutions. La plupart des études publiées par ces deux institutions au cours de ces dernières années, suggèrent que les institutions sont vitales pour l'accomplissement des réformes économiques et sociales. Ainsi dans son rapport « World Economic Outlook » de 2003, le FMI s'interroge sur les causes de la prospérité des nations et sur les raisons pour lesquelles certaines nations se développent plus vite que d'autres. La réponse du FMI est claire et nette : C'est la qualité des institutions qui fait la richesse des nations

Selon le FMI, compte tenu de la mobilité du capital international, les estimations sur les réalités institutionnelles et la façon dont elles sont perçues peuvent jouer un rôle majeur dans la capacité d'un pays à attirer et à retenir des flux d'investissements. L'étude du FMI arrive à la conclusion suivante : Le revenu par tête pourrait augmenter en moyenne de 80% (c'est à dire d'environ 800 à plus de 1400 dollars par an) si les institutions en Afrique subsaharienne s'amélioraient pour atteindre le niveau de celles de l'Asie en développement. Et cette dernière pourrait en gros doubler ses revenus si ses institutions étaient renforcées au niveau moyen de l'échantillon (FMI, 2003). L'étude montre également que les institutions exercent un effet robuste et significatif sur la croissance du PIB par habitant. La croissance annuelle du PIB par habitant augmenterait de 1,7 point si la qualité des institutions atteignait la moyenne de l'échantillon. Les résultats de ladite étude indiquent enfin que les institutions ont un effet marqué sur l'instabilité de la croissance. Plus la qualité des institutions est élevée, moins la croissance est instable.

Naturellement ces résultats impressionnants ont suscité une réaction positive auprès de la majorité des pays africains. Conscients du rôle et de l'importance des institutions dans l'amélioration des performances économiques, ces pays se sont lancés dans un processus de réformes institutionnelles et politiques visant à imprimer un nouvel élan au développement et jeter les bases d'un nouveau mode de gouvernance. La révision de la constitution, l'organisation d'élections présidentielles et/ou législatives, la révision des lois régissant le cadre légal des affaires (codes des investissements, Code de travail, Code de commerce, système bancaire, assurance, etc.), la modernisation de l'appareil judiciaire, le renforcement des droits de l'homme, la moralisation de la vie publique, le renforcement du rôle de la société civile et des médias, l'amélioration des conditions de la femme, sont autant de mesures prises par la majorité des pays africains dans le cadre de cette seconde génération de réformes. On peut dès lors s'attendre à une amélioration significative des institutions en Afrique. Mais malheureusement, telle n'est pas encore le cas.

Dans une étude portant sur 23 pays africains, Sievers (2001) dresse un bilan assez mitigé des institutions africaines. L'auteur considère que ces institutions demeurent insuffisantes pour soutenir une croissance soutenue. Interrogés sur certaines variables mesurant la qualité des institutions (niveau de corruption, respect de l'état de droit, capacité du système juridique à assurer l'exécution des contrats, etc.), les entrepreneurs africains ont négativement réagi. Les notes qu'ils avaient attribuées aux différentes variables sont nettement inférieures à celles enregistrées dans les pays développés et dans certains pays émergents. Ce résultat témoigne de l'incapacité des pays africains à amorcer un véritable changement positif en matière d'amélioration de la qualité de leurs institutions.

Si nous considérons l'indice de la liberté économique estimé par la fondation Heritage (Figure 1), nous constatons qu'aucun pays africain ne se situe dans la tranche supérieure

(entre 80 et 100 points) permettant de le qualifier de pays libre au sens économique du terme. Et seuls deux pays (l'île Maurice et le Botswana) sont classés dans la deuxième tranche (pays plutôt libres). Ils ont obtenu respectivement les notes : 76,3 et 70,3. Cette position témoigne de l'effort considérable déployé par ces deux pays depuis le début des années quatre-vingt en vue d'améliorer leur niveau de gouvernance économique. Il existe aujourd'hui un consensus sur le fait que le succès de ces deux pays est dû à de bonnes politiques économiques, avec un système de droit protégeant la propriété privée et le respect des contrats, mais également des secteurs public et privé peu prédateurs. Trois autres pays africains ont enregistré des progrès intéressants : l'Afrique du Sud, la Namibie, et le Ghana. Ces trois pays figurent dans la troisième tranche de l'Indice de la liberté économique, avec des scores situés entre 60 et 69,9 points.

A part les cinq pays cités plus haut, tous les autres pays africains sont qualifiés soit de « pays plutôt non-libres » (scores compris entre 50 et 59,9 points), soit de « pays non-libres » ou réprimés (scores compris entre 40 et 49,9). La faible qualité de la gouvernance est une caractéristique symptomatique des pays africains. Et même, dans les pays qui arrivent en tête, le fait d'avoir d'obtenir des scores élevés ne signifie pas nécessairement que la gouvernance est de bonne qualité. La comparaison avec les pays avancés montre que ces pays possèdent des marges de manœuvre importantes pour améliorer la qualité de leurs institutions économiques.

### **Figure 1 : Indice de la liberté économique d'un échantillon de pays africains en 2010**

Le tableau 2 présente la composition de l'indice global de la liberté économique. Sa lecture fait apparaître trois principales remarques. La première concerne la position relativement confortable de la majorité des pays africains formant notre échantillon par rapport à quatre indicateurs : la liberté commerciale, la liberté fiscale, la liberté monétaire et les dépenses publiques. En outre les écarts entre les scores obtenus par les différents pays africains retenus dans cette étude ne sont pas énormes. Tous les pays sont pratiquement sur la même longueur d'avance. Nous pouvons donc avancer que les institutions africaines responsables de la gestion monétaire, fiscale, commerciale et budgétaire se sont renforcées, notamment sur le plan de la formulation et de l'exécution des politiques à conduire.

A notre avis, cette performance relative s'explique essentiellement par la conditionnalité imposée aux pays africains dans le cadre des programmes d'ajustements structurels. En effet, dès le début des années quatre-vingt, les pays africains ont été contraints de redéfinir leurs

priorités en s'engageant dans un processus de réformes sectorielles pour espérer bénéficier du soutien financier et technique des institutions financières internationales (FMI et Banque Mondiale).

Ainsi, au niveau commercial, les pays africains ont été amenés à réduire graduellement les barrières tarifaires et non-tarifaires. Au niveau fiscal, un système disparate et complexe a rapidement laissé la place à un système plus souple et facilement gérable. Seuls trois principaux impôts sont désormais préconisés : l'impôt sur les résultats des sociétés, l'impôt sur le revenu et la Taxe sur la Valeur Ajoutée. De même, la charge fiscale pesant sur les revenus a sensiblement diminué pour s'approcher de celle en vigueur dans les pays développés. Enfin, au niveau monétaire, la plupart des pays africains ont réussi à maintenir le taux d'inflation à un niveau acceptable. En même temps, les contrôles des prix ont été progressivement allégés.

Le dernier indicateur témoignant d'une relative réussite des pays africains dans le domaine des libertés économiques concerne l'ampleur des dépenses publiques. Hormis la Côte d'Ivoire, tous les pays formant notre échantillon ont réussi à maintenir le déficit budgétaire à un niveau acceptable. A l'évidence cette autre performance est tributaire à l'application des Programmes d'Ajustements structurels.

La deuxième remarque est relative à la forte hétérogénéité des pays africains par rapport à la liberté des affaires, à la liberté d'investissement et à la liberté financière. Alors que la position d'une minorité de pays semble relativement favorable (l'Ile Maurice, le Botswana, l'Afrique du Sud, la Namibie, le Ghana, la Tunisie et le Maroc), la majorité n'arrive pas à créer un climat propice à la liberté d'entreprendre. Plusieurs restrictions persistent quant à la création, la gestion et la liquidation des entreprises. Parmi ces restrictions, il y a lieu de citer : la complexité et la lenteur des procédures, les barrières à l'entrée à un certains secteurs, le manque d'assistance et d'accompagnement, etc. Par ailleurs, certains pays africains ont institué des règles différentes selon qu'il s'agit d'investissement domestique ou d'investissement étranger. D'autres continuent à imposer des restrictions aux transferts et aux opérations en capital.

Par ailleurs, il convient de signaler que, pour beaucoup de pays africains, la corruption, la bureaucratie, les risques liés aux conditions politiques et sécuritaires, la faiblesse des infrastructures et la complexité de la réglementation constituent des obstacles majeurs à la liberté d'entreprendre.

Pour ce qui de la liberté financière, seuls l'Ile Maurice, le Botswana, l'Afrique du Sud, le Ghana et le Maroc enregistrent des résultats acceptables. Les faibles scores enregistrés par les autres pays sont inhérentes à la faible sécurité des services bancaires, à la forte présence de l'Etat dans le capital des banques, au caractère oligopolistique du marché bancaire et du marché d'assurance, à l'absence de l'autonomie de la Banque Centrale, etc.

La troisième remarque a trait à l'ampleur de la corruption en Afrique. En effet, tous les pays étudiés sont handicapés par la persistance de ce fléau, ce qui érode la liberté économique en augmentant l'insécurité et l'incertitude. Il va sans dire que les efforts déployés par les gouvernements des pays africains en vue de lutter contre la corruption se sont soldés par des résultats assez mitigés. Ainsi, en dépit de l'adoption de nouvelles lois organisant les marchés publics, les pots-de-vin restent la règle pour l'accès à ce type de marché. Au Maroc par exemple, d'après les estimations de Transparency Maroc, plus d'une entreprise sur deux verse des pots-de-vin pour avoir accès aux marchés publics. Le résultat en est la démotivation de beaucoup d'entrepreneurs. Quant à l'institution du médiateur, mis en place dans certains pays africains en vue de protéger les citoyens contre l'abus de l'administration, elle est souvent en panne. Elle n'a aucune incidence réelle parce qu'elle n'est pas indépendante de l'Etat et n'a aucun plan d'action précis. Pour ce qui est du système judiciaire, il demeure globalement défaillant.



La persistance de la corruption trouve son origine, entre autres, dans l'ineffectivité des réformes anti-corruption. En Afrique, les lois sont généralement votées non pas pour être appliquées comme programme continu et cohérent, mais pour servir d'arme permettant de sanctionner les adversaires politiques et les concurrents économiques. Elles constituent également un moyen de légitimation du pouvoir politique au moment des crises. Ainsi, chaque fois que les politiciens sentent la crise, ils lancent des campagnes d'assainissement circonstanciées visant des pratiques nuisibles aux citoyens électeurs (contrebande, délinquance, drogue, etc.). Et lorsque ce type de campagnes ne trouve plus écho auprès des concernés, les politiciens ont tendance à créer de nouvelles lois, de nouvelles commissions de contrôle, de nouvelles juridictions spéciales. Dans ce dernier cas, on met en accusation le système formel en vigueur et on fait comme si le changement de ce système est la solution requise (El Morchid, 2009).

**Le tableau 2 : Les composantes de la qualité des institutions économiques dans un échantillon de 24 pays africains**

	liberté des affaires	liberté commerce	liberté fiscale	Dépenses publiques	liberté monétaire.	Liberté d'investir	liberté financière	droits de propriété	Corruption	liberté du travail
Maurice	82.2	85.6	92.5	83.4	71.2	85.0	70.0	60.0	55.0	78.5
Botswana	70.5	73.9	74.1	67.1	68.8	80.0	70.0	70.0	58.0	70.8
Afrique du Sud	73.0	76.0	69.1	76.8	70.2	45.0	60.0	50.0	49.0	59.0
Namibie	73.3	87.8	68.3	69.5	71.0	50.0	40.0	30.0	45.0	87.2
Ghana	56.8	65.3	83.5	58.9	65.9	65.0	60.0	50.0	39.0	57.4
Maroc	76.1	71.2	68.5	81.5	78.4	60.0	60.0	40.0	35.0	21.7
Tunisie	80.2	53.5	74.4	78.5	76.5	35.0	30.0	50.0	44.0	67.4
Tanzanie	45.5	70.5	80.3	82.6	70.8	65.0	50.0	30.0	30.0	58.4
Kenya	63.4	67.9	78.1	83.1	72.7	45.0	50.0	30.0	21.0	63.7
Algérie	71.2	70.7	83.5	73.4	77.2	45.0	30.0	30.0	32.0	56.4
Nigeria	53.2	67.2	84.4	64.7	75.4	40.0	40.0	30.0	27.0	85.7
Mozambique	58.7	74.5	77.6	76.1	74.9	50.0	50.0	30.0	26.0	42.0
Mali	47.5	69.6	60.2	81.1	73.8	50.0	40.0	35.0	31.0	67.9
Gabon	58.8	62.1	61.5	86.4	71.4	45.0	40.0	40.0	31.0	57.4
Sénégal	63.1	69.7	64.7	77.8	75.2	35.0	40.0	45.0	34.0	41.9
Côte d'Ivoire	44.8	68.6	78.9	45.8	71.0	50.0	50.0	45.0	28.0	59.3
Cameroun	37.2	59.7	71.8	92.7	71.9	35.0	50.0	30.0	23.0	52.2
Ethiopie	66.3	61.9	77.7	82.9	60.4	25.0	20.0	30.0	26.0	61.5
Niger	37.2	75.7	65.1	85.1	77.6	50.0	40.0	30.0	28.0	40.7
Angola	43.4	70.4	85.1	62.8	62.6	35.0	40.0	20.0	19.0	45.2
Tchad	32.7	58.4	50.5	89.2	76.7	45.0	40.0	20.0	16.0	46.9
Libéria	52.8	53.8	67.8	82.3	65.4	20.0	20.0	25.0	24.0	51.3
Comores	43.7	62.4	65.0	85.1	76.4	10.0	20.0	30.0	25.0	31.4
RDC	33.5	61.7	74.0	90.5	58.7	15.0	20.0	10.0	17.0	33.4

Source : Tableau confectionné à partir de la base de données de la fondation Heritage (2010)

Si nous considérons maintenant l'indice de la bonne gouvernance politique, obtenu comme la moyenne des six indicateurs confectionnés par Daniel Kaufmann, nous constatons que le classement des pays africains n'a pas beaucoup changé. A la lecture de la figure 2, nous nous apercevons que ce sont toujours les cinq pays africains, en l'occurrence : l'île Maurice, le Botswana, l'Afrique du Sud, la Namibie et la Ghana qui arrivent en tête. Mais, seuls, l'île Maurice et le Botswana ont obtenu un score supérieur à 0,5 sur une échelle allant de moins 2,5 à plus 2,5 (0,726 et 0,671 respectivement). Le reste des pays africains formant notre

échantillon, soit 19 pays, a obtenu des scores négatifs. Ces pays conservent encore des institutions politiques inadaptées.

## **Figure 2 : Indice des institutions politiques d'un échantillon de pays africains en 2009**

Le tableau 3 présente les résultats des six indicateurs mesurant la qualité des institutions politiques. Contrairement à certains indicateurs de la liberté économiques, qui ont accusé une amélioration, tous les indicateurs mesurant la bonne gouvernance politique sont dans le rouge (sauf pour les cinq premiers pays africains). Plusieurs arguments peuvent être avancés pour expliquer cette contreperformance. Ainsi, malgré une nette amélioration des conditions de sécurité et la stabilité politique, les pays africains demeurent fragiles en raison de la vulnérabilité des conditions sociales et surtout l'ineffectivité des réformes politiques. Des élections ont été organisées un peu partout en Afrique, parfois même en présence d'observateurs internationaux. Néanmoins, ces élections n'ont généralement aucune valeur démocratique. En Afrique, nous continuons malheureusement à confondre démocratie et électoralisme. L'objectif d'une élection n'est pas forcément l'instauration d'une véritable démocratie participative, mais la diffusion d'une image politique fiable et non contestée à l'étranger. D'ailleurs, beaucoup d'électeurs africains ont compris que le système est défaillant et commencent dès lors à se désintéresser de la politique. Ceci est d'autant plus compréhensible que dans beaucoup de pays africains, existe une structure occulte, à coté ou au sein du gouvernement officiel. Et ce sont les membres de cette structure qui détiennent véritablement le pouvoir.

En outre, malgré la mise en place des tribunaux spécialisés (tribunaux administratifs, tribunaux commerciaux, tribunaux de la famille, etc.) et l'adoption de nouveaux textes (Code de procédure pénale, Code commercial, Code des marchés publics, textes régissant les droits de la femme et de l'enfant, etc.), il semble que le système n'a pas beaucoup changé en Afrique. Les tribunaux et les systèmes légaux fonctionnent toujours mal et les juges et autres fonctionnaires de la justice sont souvent corrompus, ce qui rend toute réforme efficace difficile. A cela, il convient d'ajouter la difficulté croissante en matière d'exécution des jugements, surtout si le condamné est un acteur étatique (collectivité locale, administration, entreprise publique, etc.).

Un autre point de dysfonctionnement concerne l'inefficacité des gouvernements africains. Les politiciens chargés d'élaborer les politiques publiques ne sont pas toujours bien entourés. Leurs conseillers sont généralement choisis selon des critères clientélistes, plutôt

que des critères de compétences et d'expertise. De même, l'offre du service public est souvent insuffisante et de très faible qualité. Les fonctionnaires manquent généralement de motivation. Au lieu de jouer le rôle de facilitateur et de véritable interlocuteur, ils gênent le bon fonctionnement des institutions, en particulier celles chargées d'implémenter les lois et les règlements. C'est une machine administrative statique qui réagit mal aux attentes des citoyens ou pour le moins en retard. En plus, la coordination entre les différents acteurs publics n'est pas toujours assurée. Il s'agit là globalement des conditions propices à l'amplification de l'économie de rente. Cette amplification est d'ailleurs rendu facile (un paradoxe) par les chantiers de réformes. Ainsi, outre la poursuite de recherche de rente classique (octroi d'agréments d'importations, de taxis, de pêche, d'exploitation de carrières, etc.) de nouvelles sources de rente apparaissent. C'est le cas des compensations, souvent occultes, accordées aux opposants (fonctionnaires bureaucrates par exemples) afin de garder le silence. C'est le cas également de certains leaders syndicaux qui reçoivent des pots-de-vin pour accepter d'encadrer leurs adhérents selon la stratégie voulue par le gouvernement. La rente commence alors à répondre à un double objectif : la stabilité politique et l'accomplissement des réformes, surtout celles qui impliquent des coûts sociaux élevés (El Morchid, 2009).

**Le tableau 3 : Les composantes de la qualité des institutions politiques dans un échantillon de pays africains**

	voix et responsabilisation	stabilité politique et l'absence de violence	efficacité du gouvernement	qualité de la réglementation	Etat de Droit	contrôle de la corruption
Maurice	0.792	0.610	0.716	0.852	0.641	0.745
Botswana	0.409	0.907	0.639	0.576	0.641	0.857
Afrique du Sud	0.565	0.019	0.507	0.417	0.056	0.103
Namibie	0.304	0.804	0.194	0.078	0.265	0.234
Ghana	0.495	0.162	0.064	0.121	-0.110	0.063
Maroc	-0.790	-0.430	-0.110	-0.010	-0.160	-0.230
Tunisie	-1.270	0.227	0.414	0.098	0.219	0.017
Tanzanie	-0.140	0.083	-0.420	-0.380	-0.440	-0.420
Kenya	-0.320	-1.300	-0.660	-0.170	-1.070	-1.110
Algérie	-1.040	-1.200	-0.590	-0.940	-0.730	-0.490
Nigeria	-0.850	-1.950	-1.240	-0.700	-1.220	-1.070
Mozambique	-0.070	0.479	-0.340	-0.320	-0.580	-0.410
Mali	0.152	-0.270	-0.770	-0.430	-0.410	-0.690
Gabon	-1.050	0.115	-0.750	-0.580	-0.460	-0.920
Sénégal	-0.310	-0.150	-0.400	-0.260	-0.310	-0.530
Côte d'Ivoire	-1.160	-1.530	-1.210	-0.970	-1.330	-1.160
Cameroun	-1.030	-0.410	-0.810	-0.690	-1.070	-0.920
Ethiopie	-1.260	-1.730	-0.410	-0.980	-0.770	-0.710
Niger	-0.700	-1.170	-0.750	-0.470	-0.640	-0.660
Angola	-1.140	-0.240	-0.920	-1.000	-1.190	-1.340
Tchad	-1.400	-1.750	-1.480	-1.080	-1.530	-1.390
Libéria	-0.320	-0.990	-1.170	-1.210	-1.090	-0.560
Comores	-0.290	-1.010	-1.800	-1.580	-1.090	-0.750
RDC	-1.450	-2.130	-1.720	-1.620	-1.700	-1.420

Source : Tableau confectionné à partir de la base de données de Kofmann (2009)

Signalons également que le contrôle de la corruption continue de représenter un déficit majeur pour les pays africains. L'absence d'un système de contrôle et de véritables « garde-fous » risque de mettre en péril tout projet de gouvernance en Afrique.

Nous pouvons ainsi avancer que les programmes de réformes politiques et institutionnelles mises en place dans les pays africains se trouvent dans une phase de blocage, aussi bien du point de vue de leur viabilité que du point de vue des rapports entre économie et institutions. Il est certain que ces programmes exigent des corrections d'ordre technique, tactique et institutionnel. De même, plusieurs réformes importantes portant sur la rationalisation des structures administratives, le statut de la fonction publique et la lutte contre la corruption n'ont pas pu voir le jour.

## **Qualité des institutions et croissance économiques : un tour d'horizon de la littérature**

La relation entre la qualité des institutions et la croissance économique a fait l'objet d'un foisonnement de travaux théoriques et empiriques. Sur le plan théorique, après les insuffisances des modèles classiques (exogènes) à expliquer la croissance stable à l'équilibre, des auteurs comme Lucas (1988), Romer (1986), McKinnon et Shaw (1973), Barro (1989), Roubini et Sala-I-Martin (1995) ont développé des modèles de croissance endogène. Ces auteurs ont tenté de comprendre la croissance, en étudiant les facteurs « proxys » de la croissance. Désormais, la croissance du revenu correspond à l'accumulation du capital physique, l'accumulation du capital humain et la croissance de la productivité.

Néanmoins, l'accumulation du capital et la croissance de la productivité étant endogènes, ces modèles ne permettent pas d'analyser structurellement la croissance, car les relations de causalité sont incertaines et des relations de causalité inverse sont possibles. Ces modèles n'expliquent pas non plus pourquoi certaines sociétés parviennent à accumuler et à innover plus vite que d'autres. Les économistes se sont donc rapidement tournés vers des variables profondes, en particulier les variables institutionnelles pour tenter de justifier les écarts de production entre pays inexplicables par les seules variables économiques. Plusieurs auteurs ont mis en avant des facteurs politiques et institutionnels dans le cadre du renouvellement des modèles de croissance. Ainsi, Barro (1996) accorde un intérêt particulier à la démocratie, Clague, Keefer et Olson (1996) insistent sur l'importance du respect des droits de propriété, Alesina et Perotti (1994) soulignent la nécessité de prendre en compte l'instabilité politique du pays, et enfin Rodrik (1999) soutient l'idée selon laquelle une bonne gouvernance serait une condition nécessaire pour améliorer les résultats économiques.

Hall et Jones (1999) montrent, à partir d'un large échantillon de 133 pays, que les différences observées dans l'intensité du capital physique ainsi que dans le niveau d'éducation réalisé, expliquent uniquement une petite fraction dans les différences constatées des niveaux d'output par travailleur à travers les pays. Ils montrent alors que ce sont les différences dans l'infrastructure sociale (institutions et politique gouvernementale) à travers les nations qui expliquent les différences constatées dans l'accumulation du capital, le niveau d'éducation réalisé et la productivité, lesquelles expliquent la disparité dans le niveau de revenu et de développement des pays. De son côté, Amable (2005) fait le lien entre les institutions et le reste des activités économiques. Il trouve que les résultats économiques dépendent des configurations institutionnelles et les institutions nationales, en plus des éléments strictement technologiques, déterminant par exemple l'accumulation du capital physique, l'investissement dans la recherche et développement et le type de formation..

De leur côté, les partisans de la Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI) soutiennent vigoureusement l'idée que des institutions efficaces peuvent faire la différence dans le succès

des réformes du marché. Ils affirment même que les institutions constituent un des facteurs déterminants de la croissance économique de long terme.

Des institutions efficaces (droits de propriété efficaces, système judiciaire opérationnel, absence de corruption, etc.) créent un environnement propice à l'accumulation du capital. Elle favorise un ajustement plus souple des ressources aux changements des conditions intérieures et extérieures, et génère de ce fait une croissance plus rapide. En revanche des institutions déficientes encouragent la création d'un marché pour des activités non productives comme la recherche de rente (*rent-seeking*) et engendrent des coûts de transactions élevés et donc des résultats économiques médiocres. Les institutions de qualité favorisent la croissance de deux manières : d'abord en agissant sur le niveau de l'investissement, en particulier l'investissement direct étranger (IDE), et ensuite en réduisant les coûts de transactions à travers la réduction des risques et la neutralisation des rigidités qui altèrent les marchés (Chtourou 2004). D'une façon plus large, les institutions permettent de réduire l'incertitude inhérente aux relations humaines (North 1994 :361).

Par ailleurs certains auteurs comme North (1981, 1990) et Rosenberg et Birdzell (1986) soulignent que les institutions sont à priori en interaction avec la croissance. Une croissance soutenue nécessite peut-être des institutions adéquates, mais elle permet en retour de dégager les ressources nécessaires à leur instauration. Une augmentation de l'activité économique s'accompagne toujours de meilleures institutions. Cette thèse est corroborée par des études de Rodrik (1997, 2003), qui montrent que la qualité des institutions rend très bien compte des écarts de croissance entre pays est-asiatiques ; écarts qui ne peuvent être imputés à des variables économiques traditionnelles comme l'accumulation de capital, le progrès technique ou encore l'accroissement de l'offre de travail.

Même les institutions informelles ont été évoquées comme stimulants de la croissance économiques. Comme le note Maillet (1979 :67) : «le prix de la croissance est aussi une acceptation du changement ». En effet les préférences des agents économiques doivent être compatibles avec les exigences d'une croissance soutenue. De même, des caractéristiques humaines comme la réputation et la confiance constituent un véritable atout favorisant les contrats et autorisant des relations de long terme favorables à la croissance économique. Ainsi, selon Mokyr (2008 :17) :

*Dans l'Angleterre du XIX<sup>e</sup> siècle, l'actif le plus important d'un homme d'affaire fut certainement sa réputation comme « gentleman » même s'il n'était pas un gentleman de naissance ou par son activité.*

Sur le plan empirique, une littérature abondante suggère que des institutions de bonne qualité sont vitales pour la relance et le développement économique. Cette littérature se manifeste souvent sous forme d'études en coupe transversale associant plusieurs pays. Le revenu national, le PIB par habitant ou encore le taux de croissance est régressé sur plusieurs indicateurs institutionnels : des indicateurs étroits tels que les libertés civiles, les règles de lois, les droits de propriété, la stabilité politique, et des indicateurs globaux de la gouvernance. D'autres variables sont utilisées dans ces régressions, mais qui ne sont pas liées à la qualité des institutions comme des variables géographiques et historiques.

Des travaux économétriques développés par des auteurs comme Scully (1988), Grier et Tullock (1989), Barro (1996), Helliwell (1994) et Isham, Kaufman et Pritchett (1997) confirment l'existence d'une corrélation positive entre l'indicateur des libertés civiles comme mesure du cadre institutionnel et la croissance économique pour la majorité des pays pris dans leur échantillon. De même, en retenant un indicateur des règles et des lois, Kaufmann, Kraay et Mastruzzi (2004) montrent que la bonne gouvernance exerce un effet positif sur la croissance. Un résultat identique est obtenu par Acemoglu, Johnson et Robinson (2004). Ces auteurs ont montré que l'écart de croissance entre les pays riches et les pays pauvres est dû en grande partie à la différence dans la garantie des droits de propriété dans ces pays. De leur

côté, Rodrik, Subramanian et Trebbi (2002) insistent sur l'idée selon laquelle la garantie des droits de propriété accélère la croissance.

En retenant l'instabilité et les violences politiques comme variable explicative de la croissance, Barro (1991) et Londregan et Poole (1992) développent un modèle économétrique robuste confirmant une corrélation positive entre ces deux variables. L'instabilité et les violences politiques engendrent un faible niveau de croissance. Un résultat similaire a été obtenu par Alesina et Perotti (1996), mais en retenant comme variable dépendante, non pas la croissance, mais l'investissement.

Certains auteurs ont testé la relation entre la croissance et la qualité des institutions mesurée par des indices. C'est le cas d'Easterly et Levine (2002) qui ont employé l'indice global de gouvernance de Kaufmann pour montrer que la gouvernance affecte positivement et significativement la croissance. De même, après avoir construit deux indices mesurant la sécurité des contrats et les droits de propriété, Knack et Keefer (1995) arrivent à la conclusion que ces deux indicateurs sont positivement corrélés à la croissance. Enfin, Mauro (1995) a retenu les trois indices des institutions construits par le Business International (BI) : l'indice de la corruption, l'indice de la qualité bureaucratique et l'indice de la stabilité politique. Les tests économétriques effectués confirment l'effet positif et statistiquement significatif de ces indicateurs sur la croissance économique.

Par ailleurs, parmi les études empiriques les plus robustes consacrées à la relation entre les institutions et la croissance, il y a celles publiées par le FMI et la Banque Mondiale. Ainsi, dans son rapport « *World Economic Outlook* » de 2003, le FMI souligne l'importance de la qualité des institutions comme facteur explicatif des écarts de développement entre nations. Selon le FMI, compte tenu de la mobilité du capital international, les estimations sur les réalités institutionnelles et la façon dont elles sont perçues peuvent jouer un rôle majeur dans la capacité d'un pays à attirer et à retenir des flux d'investissements. L'étude du FMI arrive à la conclusion suivante :

*Le revenu par tête pourrait augmenter en moyenne de 80% (c'est-à-dire d'environ 800 à plus de 1400 dollars par an) si les institutions en Afrique subsaharienne s'amélioraient pour atteindre le niveau de celles de l'Asie en développement. Et cette dernière pourrait en gros doubler ses revenus si ses institutions étaient renforcées au niveau moyen de l'échantillon (Edison 2003 :3).*

L'étude montre également que les institutions exercent un effet robuste et significatif sur la croissance du PIB par habitant. La croissance annuelle du PIB par habitant augmenterait de 1,7 point si la qualité des institutions atteignait la moyenne de l'échantillon. Les résultats de ladite étude indiquent enfin que les institutions ont un effet marqué sur l'instabilité de la croissance. Plus la qualité des institutions augmente, moins la croissance est instable.

De même, dans une étude consacrée aux pays de la région MENA, la Banque Mondiale (2003) affirme que depuis les années quatre-vingt, la moyenne annuelle de la croissance économique par habitant dans cette région a été de 0,9%, un niveau inférieur à celui de l'Afrique Subsaharienne. Selon cet organisme, le retard des pays de la région MENA est tributaire aux problèmes de gouvernance. Les simulations effectuées montrent que si ces pays avaient amélioré la qualité de leur gestion du secteur public pour les rendre comparables à celle d'un groupe de pays performants de l'Asie du Sud-est, ils pourraient gagner jusqu'à un point de croissance.

## **Vérification empirique de la relation entre la qualité des institutions et la relance économique**

Les études économétriques sur la relance économiques consistent généralement à retenir comme variable dépendante un indicateur de performance tel le PIB total, le PIB par tête ou

encore le taux de croissance moyen annuel. Dans le présent travail, nous retenons le taux de croissance du PIB réel per capita, exprimé en monnaie locale, c'est-à-dire le PIB nominal divisé par le déflateur du PIB, le tout rapporté au volume global de la population du pays. Cette variable a été privilégiée plutôt que le produit en niveau car les modèles de croissance permettent d'expliquer le taux de croissance et non le niveau du produit par tête. Les données proviennent de la base de données WDI (*World Development Indicators*), publiée par la Banque Mondiale.

Quatre variables explicatives ont été retenues : l'indice des institutions économiques scorées, l'indice des institutions politiques scorées, la formation brute réelle du capital fixe et le taux d'ouverture, défini comme le rapport entre la somme des exportations et des importations des biens et services rapportée au PIB nominal.

Comme nous l'avons déjà signalé, les institutions économiques sont mesurées par l'indice de la liberté économique de la fondation Heritage. Il est calculé à partir de dix variables : la liberté des affaires, la liberté du commerce, la liberté fiscale, la taille du gouvernement, la liberté monétaire, la liberté d'investissement, la liberté financière, les droits de propriété, la corruption, et enfin la liberté du travail. Quant institutions politiques, ils sont mesurées par un indice calculé à partir des indicateurs de Kaufmann : la voix et responsabilisation, la stabilité politique et l'absence de violence, l'efficacité du gouvernement, la qualité de la réglementation, l'État de droit, et le contrôle de la corruption.

Après observations, il s'est avéré que les données statistiques relatives aux variables retenues ne sont pas toutes disponibles pour quatre pays : le Nigeria, les Comores, le Libéria et la RDC. Nous nous sommes donc contentés de traiter les données sur les 20 pays restants. Et en raison du caractère incomplet des séries de données pour certains pays africains retenus, le nombre d'observations du panel est de 261, ce qui est largement suffisant pour les tests statistiques.

Le modèle spécifié s'écrit :

$$\ln(PIBC_{it}) = \alpha_0 + \alpha_1(IE_{it}) + \alpha_2(IP_{it}) + \alpha_3 \ln(CF_{it}) + \alpha_4(TO_{it}) + \varepsilon_{it}$$

Le paramètre  $\varepsilon_{it}$  désigne le résidu ou le terme d'erreur qui satisfait les hypothèses statistiques habituelles, en particulier la normalité, la stationnarité et l'absence d'autocorrélation. Les indices  $i = 1, 2, \dots, N$  et  $t = 1, 2, \dots, T$  indiquent le pays et l'année, respectivement.

Nous cherchons ainsi à expliquer le PIB réel per capita, exprimé en monnaie locale : ( $PIBC_{it}$ ) par l'indice des institutions économiques scorées ( $IE_{it}$ ), l'indice des institutions politiques scorées ( $IP_{it}$ ), la formation brute réelle du capital fixe ( $CF_{it}$ ) et le taux d'ouverture, ( $TO_{it}$ ).

Signalons au passage que le PIB réel per capita et la formation brute réelle du capital fixe sont exprimées en monnaies locales pour les 20 pays puisque ces deux variables sont introduites en logarithme naturel.

L'introduction de la formation brute réelle du capital fixe comme variable explicative à côté des variables institutionnelles d'ordre économique et politique répond au souci théorique selon lequel l'accumulation de l'investissement au sein des 20 pays africains pris en considération est un déterminant important de la croissance économique et donc du PIB réel par tête. Ainsi, l'investissement privé permet l'accroissement de la production et de la productivité des entreprises. De son côté, l'investissement public constitué de l'ensemble des infrastructures publiques (éducation, santé, transports, télécommunications, etc.) crée des externalités positives au profit du secteur privé.

De même, la prise en compte du taux d'ouverture des pays africains nous semble indispensable. En effet, un grand nombre études empiriques indique que la relation entre la croissance économique et l'ouverture commerciale est positive. Elle reflète un cycle vertueux

par lequel une plus grande ouverture entraînerait l'amélioration de la croissance, qui, en retour, contribuerait à l'augmentation du commerce.

Approximée par l'effectif de la population, le volume du travail constitue un facteur explicatif important de la croissance, et ce conformément aux prédictions de la théorie économique. Toutefois, le PIB réel étant déjà normalisé par le volume de la population pour déterminer le PIB réel par tête. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas considéré cette variable lors de la spécification du modèle.

Les premiers résultats obtenus font apparaître un impact positif du taux d'ouverture sur le PIB réel per capita, mais malheureusement cet impact n'est pas statistiquement significatif. Nous avons alors éliminé cette variable de l'équation finale et le modèle a été réestimé.

Le tableau 4 présente les résultats définitifs, issus d'un modèle à effets fixes (*cross-section and period*). Le modèle à effets fixes correspond à l'estimation de la constante pour chaque pays et pour chaque année, en plus de la constante commune reportée dans le tableau n°3. Puisque l'échantillon temporel n'est pas cylindré, il n'est pas possible de procéder à un *cross-section weight*. Le fait que l'échantillon temporel ne soit pas cylindré renvoie tout simplement au fait que les données ne sont pas observées sur toute la période (1996-2009) pour certains pays africains pris en compte.

**Tableau 4 : Impact de la qualité des institutions sur le PIR réel par tête  
(Panel de 20 pays africains)**

Variables	Coefficients	Ecart-type	t-Statistique	Probabilité
$IE_{it}$	0,0378	0,001	2,319	0,0213
$IP_{it}$	0,0387	0,002	2,114	0,0355
$\ln(CF_{it})$	0,0720	0,002	3,129	0,0020
$R^2 = 0.9988$ ; $R^2$ ajusté = 0.9987 ; Standard Error de la régression = 0.084 ; F-statistic = 5766.56 ; Probabilité de F-statistic = 0.000 ; Nombre d'observation = 261				

Comme le montrent les résultats du modèle (tableau n°4), les trois variables indépendantes exercent un impact positif et statistiquement significatif sur le PIB réel per capita dans le temps et à travers les 20 pays pris en compte.

La lecture de nos résultats empiriques fait apparaître deux principales remarques. La première concerne l'impact des variables macroéconomiques sur le résultat économique des pays africains étudiés. Par rapport à l'investissement, notre modèle suggère qu'une amélioration de la formation brute réelle du capital fixe de 1% ferait gagner 0.07% du PIB réel par tête. Ce résultat cadre parfaitement avec les conclusions de la théorie économique mettant en évidence l'importance de ce facteur. Quant à l'effet de l'ouverture économique, et comme nous l'avons déjà précisé, il n'est pas statistiquement significatif. Cela s'explique probablement par la difficulté de croissance des économies africaines à s'insérer dans le processus de la mondialisation.

La deuxième remarque a trait à l'importance stratégique de la qualité des institutions. Notre modèle suggère qu'une amélioration de l'indice scoré des institutions d'un point entraînerait une augmentation du PIB réel per capita de 3,78%. De même, une amélioration de l'indice scoré des institutions politiques d'un point induirait une hausse du PIB réel per capita de 3,87%. Les institutions politiques et économiques semblent donc jouer un rôle de premier plan dans la variation du PIB par tête à travers les 20 pays et sur la période prise en considération. Ces résultats viennent corroborer ceux des études antérieures qui établissent une relation étroite entre la qualité des institutions et la relance économique. Notre étude contribue ainsi à montrer la robustesse de cette relation au niveau des pays africains.



## Conclusion

L'objectif de ce papier était de mettre en évidence le rôle crucial que jouent les institutions dans la relance des économies africaines. Au vu des récents développements de la littérature économique, mais aussi des résultats obtenus à partir d'une étude empirique portant sur un groupe de pays africains, nous pouvons avancer que la qualité des institutions est vitale pour la relance de la croissance. Il existe une véritable complémentarité entre la qualité des institutions et la croissance économique, que les pays africains ne peuvent se permettre d'ignorer s'ils souhaitent relever le défi du développement durable.

En dépit des chantiers de réformes économiques et politiques lancés en Afrique, l'amélioration et l'adaptation des institutions semblent assez lentes par rapport à l'évolution des facteurs conjoncturels.

Ce résultat n'est pas surprenant. Nous pensons qu'à l'instar de beaucoup d'autres travaux, le notre a permis de mettre en exergue le fait que les faiblesses de l'Afrique sont également ses potentielles sources de croissance. Les pays africains disposent d'une large marge de manœuvre et beaucoup de points de croissance peuvent être gagnés par l'amélioration de la qualité des institutions formelles. Aussi, contrairement à ce que pensent certains observateurs occidentaux, les institutions informelles africaines telles que les normes sociales et les coutumes ne constituent pas un facteur de blocage. Au contraire, elles recèlent une richesse d'une qualité inestimable pouvant orienter et faciliter l'engagement des citoyens africains dans le processus de relance économique à l'instar des expériences de certains pays asiatique tels la Corée du Sud, la Chine et l'Indonésie. Des travaux visant à améliorer le lien entre les institutions informelles existantes et les cadres institutionnels formels ouvrirait des perspectives pertinentes pour la mise en œuvre des politiques de développement en Afrique.

Outre la corrélation positive et significative entre la qualité des institutions et la croissance en Afrique, trois autres enseignements peuvent être annoncées. D'abord, bien que le modèle testé soit robuste, il demeure critiquable. Par honnêteté, nous pouvons avancer qu'aucun modèle économique ne peut viser, sans critiques, l'universalité. La critique porte naturellement sur la qualité des données utilisées, mais aussi la spécification des modèles. Ensuite, ce qui nous semble important pour l'Afrique, ce n'est le déclenchement de la croissance, mais son maintien. Il s'agit là d'un exercice difficile car il nécessite la construction sur le long terme d'une base institutionnelle saine afin de pouvoir maintenir la dynamique de production et amortir les chocs économiques. Enfin, la complémentarité entre la qualité des institutions africaines et la croissance économique ne doit pas occulter le poids, toujours important, des variables macroéconomiques, en particulier l'accumulation du capital, dans l'explication de la relance des économies africaines. Nous pensons, entre autres, que la médiatisation abusive des institutions internationales au sujet du rôle vital des institutions dans l'explication des performances économiques des pays africains n'est pas innocente. Le principal objectif est de justifier, voire légitimer, l'instauration de nouvelles règles de conditionnalité en liaison avec l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'aides au développement.

## Références

- Acemoglu D., Johnson, S et Robinson, J.A., 2001, 'The colonial origins of comparative development: an empirical investigation', *American Economic Review*, 91, December, pp. 1369-1401
- Acemoglu, D. et Robinson, J., 2006, *Economic Origins of Dictatorship and Democracy*, Cambridge University Press.
- Acemoglu, D., Aghion, P., et Zilibotti, F., 2002, 'Distance to Frontier, Selection, and Economic Growth', *Journal of the European Economic Association*, 4, pp. 37-74.
- Acemoglu, D., Johnson, S. et Robinson, J., 2004 'Institutions as the Fundamental Cause of Long-Run Growth', National Bureau of Economic Research, *Working Paper* #10481.
- Aghion, P., Antras, P. et Helpman, E., 2004, 'Negotiating Free Trade', National Bureau of Economic Research, *Working Paper* n°10721.
- Alesina, Alberto, Rodrik, Dani (1994), 'Distributive Politics and Economic Growth', *Quarterly Journal of Economics*, 109(2), pp. 465-90.
- Amable. B, 2005, Les cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation, éditions Seuil, Paris.
- Banerjee, A.V., 1997, 'A Theory of Misgovernance', *Quarterly Journal of Economics*, 112, pp. 1289-1332.
- Banque mondiale, 2003, Vers une meilleure gouvernance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, Washington
- Bardhan, P., 2005, 'Institutions matter, but which one? ', Draft, University of California, Berkeley, Disponible sur : <http://repositories.cdlib.org/cgi/viewcontent.cgi?article=2593&context=postprints>
- Bhagwati, J., 1998, 'Poverty and Reforms: Friends or Foes?', *Journal of International Affairs*, Vol. 52 Issue 1.
- Buchholz, W., Haupt, H. et Peters, W., 2005, 'International Environmental Agreements and Strategic Voting', *Scandinavian Journal of Economics*, 107, pp. 175-195.
- Chen, C.-H., 2004, 'Fiscal decentralization, Collusion and Government Size in China's Transitional Economy', *Applied Economics Letters*, 11, pp. 699-705.
- Easterly, W., 2001, *The Elusive Quest for Growth: Economists' Misadventures in the Tropics*, MIT Press, Cambridge, Massachussets
- Edison, H., 2003, qualité des institutions et résultats économiques, *Finances&Développement*, juin, pp 36-37
- El Morchid, B., 2010, Recherche de rente et processus de réformes politiques et institutionnelles dans le monde Arabe : la leçon marocaine, *Revue Addaoulia*, n° 5, Marrakech, pp. 67-87.
- Hausman R., Rodrik, D. et Velasco, A., 2006, 'Etablir le bon diagnostic', *Finances et Développement*, mars, pp. 12-15, disponible sur : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2006/03/pdf/hausmann.pdf>
- Hirshleifer, J., 1983, 'From weakest-link to best shot: the voluntary provision of public goods', *Public Choice*, n°41, pp. 371-386
- Kaufmann, D., Kraay, A, et Mastruzzi, M., 2008, 'Governance Matters VII: Aggregate and Individual Governance Indicators, 1996-2007', *World Bank Policy Research Working Paper* no. 4654.
- Kaufmann, D., Kraay, A. and Zoido-Lobaton. P., 1999, Aggregating Governance Indicators, Washington, World Bank. Disponible sur : <http://www.worldbank.org/wbi/governance>. 16/02/02.
- Meisel, N. et Ould Aouddia, J., 2007, 'La bonne gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement ? ', document de travail de la DGTPE, 2007/11
- North, D., Wallis, J. et Weingast, B., 2009, *Violence and Social Orders. A Conceptual Framework for Interpreting Recorded Human History*, Cambridge University Press.
- North., D., 1990, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press.
- Nsouli, M. S., 2008, Le renforcement des capacités en Afrique : Rôle des institutions financières internationales, *Finance et développement*, décembre, 2008, Washington.
- Pritchett, L., 2006, 'La quête continue', *Finances et Développement*, mars, pp. 18-22, disponible sur : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2006/03/pdf/pritchet.pdf>
- Rodrik, D. et Subramanian, A, 2003, : 'La primauté des institutions', *Finances & Développement*, Juin, pp. 31-34, disponible sur : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2003/06/pdf/rodrik.pdf>
- Rodrik, D., 1997, '*TFPG Controversies, Institutions, and Economic Performance in East Asia*', document de travail no 5914 du NBER (Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research, 1997).
- Roland, G., 2004, 'Fast-moving and slow-moving institutions', DICE report, 2, disponible sur: <http://www.ifo.de/DocCIDL/dicereport204-forum3.pdf>
- Rordik, D., 2003, 'Growth Strategies', *NBER Working Paper*, 10050, October
- Sachs, J.D., 2003, 'Les institutions n'expliquent pas tout', *Finance & Développement*, juin, pp. 38-41, disponible sur : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2003/06/pdf/sachs.pdf>
- Sekkat, K., 2003, The Sources of Growth in Morocco: An Empirical Analysis in a Regional Perspective. *Working paper*. DULBEA, University of Brussels.
- Siever, S.E, 2001, *Competitiveness and Foreign Direct Investment in Africa*, Policies to Promote Competitiveness in Manufacturing in Sub-Saharan Africa, OCDE, Paris.